

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2023-2024



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°16 - publié le 22 novembre 2023





COMMISSION DES RÈGLEMENTS PROCÈS-VERBAL N°09

REUNION DU 21/11/2023

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : Marie Noëlle FLANDIN , Jean Marie PION, Gérard FANTIN

e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

Les décisions et sanctions du procès- verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

DOSSIER N°16

Match n° 26185621, Annonay FC 1 / FC Montélimar 1, U17 D1, du 11/11/2023

Evocation posée par le dirigeant de l'équipe du FC Montélimar portant sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs COMBO RAHIM, du club F.C. ANNONAY, pour le motif suivant : le joueur/les joueurs COMBO RAHIM est /sont en état de suspension au jour de la présente rencontre."

Considérant que la commission a pris connaissance de la confirmation de la réserve d'avant match par courrier électronique le 12/11/2023 pour la dire recevable.

Considérant que le joueur Rahim COMBO licence n°2548521412 a écopé d'un match de suspension avec date d'effet le 15/10/2023.

Considérant que depuis la date de suspension (15/10/2023), l'équipe de Annonay 1 a disputé en date du 21/10/2023 le match l'opposant à GF Hermitage Tournonais en coupe U17 Vivier Boudrier, le joueur Rahim COMBO licence n°2548521412 a purgé sa suspension lors de cette rencontre.

De ce fait le joueur Rahim COMBO licence n°2548521412 n'était pas suspendu lors du match Annonay FC 1 / FC Montélimar 1 du 11/11/2023.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain

Le compte du club de FC Montélimar sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.





DOSSIER N° 17

Match n° 26811165, Beaumontéléger1 / Ent. Eca A.C.E. 1, U 17 Brassage, poule D du 18/11/2023

Réserve d'avant match posée par le dirigeant de l'équipe de Beaumontéléger portant sur la qualification et/ou la participation des joueurs Bertil REYNAUD, Noah MONTEYREMARD du l'équipe de Ent. Eca Ace 1 pour le motif suivant :

« *Présence de plus de 1 joueur muté hors période* ».

Considérant que la commission a pris connaissance de la confirmation de la réserve d'avant match par courrier électronique le 20/11/2023 pour la dire recevable.

Après vérification du fichier des licences, il ressort que seul le joueur Bertil REYNAUD licence n° 2548075286 ET LE Joueur Noah MONTEYREMARD, licence n° 2546708735 possèdent une licence avec le cachet mutation hors période.

Considérant que l'article 42 c) des Règlements sportifs du District indique: « *Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale* ».

En conséquence la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Ent. Eca A.C.E. 1 pour en reporter le gain à l'équipe de Beaumontéléger 1

En application des articles 16 des Règlements du District :

- Beaumontéléger : 3 points ; 3 buts**
- **Ent. Eca A.C.E. 1: - (moins) 1 points ; 0 but**

Le compte du club de A.C.E. sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 18

Match n° 26070569, ASSU 1 / Ent. Nord Drôme, Seniors D4, poule B du 19/11/2023

Réclamation d'après match posée par le capitaine de ASSU portant sur l'ensemble des joueurs de l'équipe de Nord Drôme pour le motif : « *Certains joueurs titulaires d'une licence frappée du caché mutation alors que la réglementation limite à 2 joueurs mutés hors période* ».

Considérant que la commission a pris connaissance de la réclamation d'après match par courrier électronique le 21/11/2023 pour la dire recevable.

Après vérification du fichier des licences, il ressort que seul le joueur Daoud FERREIRE licence n° 2547724111 possède une licence avec le cachet mutation hors période.

En conséquence la commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte du club de ASSU sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.





DOSSIER n° 19

Match n° 25911537, Chateauneuf sur Isère 1 / Boulieu les Annonay 1, Seniors D2 poule A du 05/11/2023

Droit d'évocation posée par le Capitaine de l'ES Boulieu portant sur la qualification et la participation au match du joueur de Châteauneuf-sur-Isère (Nouri, Mehdi, numéro de licence : 2 544493486).

Motif : ce joueur est sous le coup d'une suspension ferme, non purgée à ce jour. Il n'a donc pas le droit de disputer le match.

Considérant que la commission a pris connaissance de la réclamation d'après match par courrier électronique le 06/11/2023 pour la dire recevable.

Considérant que la commission de discipline dans son PV n° 8 lors de sa réunion du 03/11/2023 indique que

le joueur N° 5 du club, M. NOURI Mehdi, N° de licence 2544493486 n'a pas été expulsé durant la rencontre opposant l'équipe de Chateauneuf sur Isère / St Jean de Muzols le 29/10/2023, ce joueur a simplement été averti et a reçu un carton jaune.

En conséquence la commission dit que la réclamation est non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte du club de Boulieu les Annonay sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

Le président des Règlements
Laurent JULIEN

Le secrétaire
Jean Marie PION





COMMISSION DES CHAMPIONNATSCOUPES SENIORS ET DELEGATIONS

PROCÈS-VERBAL N°6

Réunion du 20/11/2023

Président : DJEDOU Djamel

Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT, POMMIER Michel.

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :
competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

INFORMATION FMI :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.
- **Les Clubs doivent être en possession d'une tablette avec une version compatible pour l'application FMI.**

Une personne de permanence est disponible sur le site du district tous les week-ends.

En cas de problème (intempérie, forfait, problème FMI etc.) vous devez obligatoirement la contacter.

Lorsqu'un match est reporté il sera automatiquement reprogrammé à la première date disponible sur le calendrier. Les clubs doivent anticiper à l'avance cette reprogrammation.

Avis important pour les clubs désirant faire une demande d'inversion de rencontre :

Lorsqu'un club souhaite inverser une rencontre car les installations ne sont pas disponibles pour quelconques raisons que ce soit, seul le club demandeur doit faire la demande sur Footclub. En effet, si les deux clubs font la demande cela crée un dysfonctionnement au niveau de l'application.

Vous trouverez en bas de ce PV le tableau des montées et des descentes pour la saison 2022/2023

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
Séniors G Lever de rideau	Dimanche 13h00	Dimanche entre 12h et 14h
Séniors G	Dimanche 15h00	Dimanche entre 14h et 15h30
Séniors F ou G	Samedi 20h00 (1)	Voir règlement





(1) : Un club peut, dès la parution de la composition de sa poule solliciter la commission des compétitions à programmer toutes ou parties de ses rencontres de la saison à domicile à jouer à 20h00.

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire Négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

- Responsable FMI : Éric THIVOLLE

Pour les clubs en entente, il faut bien vérifier que les informations concernant les deux clubs sont paramétrées sur la FMI.

Merci à tous les clubs de vérifier les paramètres sur Footclub par rapport aux désignations des éducateurs de chaque catégorie pour que chacun puisse avoir accès à la FMI le jour du match.

Procédure ci-dessous



Chapitre I : Correspondant Footclubs


I.1. Création ou modification d'un compte

Le correspondant Footclubs est le responsable des utilisateurs de son club sur cette application. Il doit s'assurer qu'un compte Footclubs existe pour chaque personne habilitée à utiliser l'application Feuille de match Informatisée.



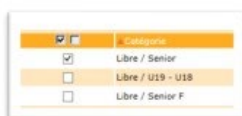
Ouvrir Footclubs, à partir du menu Organisation, cliquer sur « **Utilisateurs Footclubs** »

Si la personne n'a pas de compte :


- 1) Créer un compte à l'aide du bouton 

- 2) Une fois le compte créé, cliquer sur son nom. Puis cocher la case « **Gestion feuille de match informatisée** ».

NOTE : Pour les personnes accédant déjà à Footclubs par leurs fonctions au club, les autres droits déjà cochés sont à conserver et restent valables.



- 3) Choisir les équipes pour lesquelles la personne aura la gestion des feuilles de matchs.

- 4) Il ne faut pas oublier de 

Remarque :

Le rôle du correspondant Footclubs du club est primordial dans le fonctionnement de cette application donc le conseil est responsable du paramétrage des accès aux équipes du club sur la feuille de match.

- Responsable D1 et D2 : BRUYAT Pascal
- Responsable D4 et D5 : Bernard DELORME
- Les Clubs de VALLEE DE L'OUVEZE et ST PRIEST ayant 3 matchs de retard, la commission demande aux clubs concernés de jouer ces rencontres avant la date butoir du 22 Décembre sous peine de Match perdu au 2 équipes.
- Responsable délégation: Éric THIVOLLE



INFORMATION FMI :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende.
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.

Vous avez la possibilité de faire une demande de délégué à vos frais.
Cette demande doit être faite via l'adresse mail competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr avec la boîte officielle de votre club, 15j avant la date de la rencontre (sauf cas exceptionnel).

Le club demandeur se verra facturer les frais de délégation.

COUPE RENE GIRAUD ET XAVIER BOUVIER :

Le tour de cadrage de la Coupe René Giraud et de la Coupe Xavier Bouvier a été tiré :

En René Giraud c'est l'ES le Laris qui recevra l'équipe de Larnage/Serves

Les exempts sont : Chateauneuf du Rhône, Romans SC, Le Cheylard, Donzère 2, Turquoise, Tournon 2, Sauzet, Villevocrance, Hauterives 2, St Montan, Beaumontéléger 2, Cornas 2, Montmeyran et FC MDA.

En Xavier Bouvier les exempts sont : Pont la Roche, Berg Helvie, Eyrieux, Cornas, Allan, Bas Vivarais, Salaise Rhodia, Plateau Ardéchois, St Just st Marcel, Sarras.

Responsable vétérans : FOUYAT Camille

Vous pouvez joindre FOUYAT Camille au 06.48.75.81.43 (merci de laisser un message vocal) ou par mail competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

Je vous rappelle que je vous accorde UN joker par équipe pour le déplacement d'un match sans raison particulière autre qu'un arrêté municipal au cours de la première phase. Ensuite ce sera un forfait pour l'équipe qui ne pouvait pas jouer.

La date de report est automatiquement la première date disponible.

Merci de me prévenir le vendredi avant 15h si vous souhaitez reporter un match ou si vous avez un problème avec la rencontre du jour. Il est évidemment obligatoire de prévenir vos adversaires si vous ne venez pas à la rencontre.





Les responsables vétérans doivent s'assurer qu'ils ont bien accès à la FMI auprès du correspondant Footclub.

Pour avoir des licences valides le vendredi, ces dernières doivent être validées maximum le dimanche avant minuit.

- Responsable Foot diversifié : Michel POMMIER – 06 82 50 24 93 - mipommier@wanadoo.fr

Le Calendrier saison 2023/2024 est en ligne sur le site du District.

Pour tout renseignement concernant la compétition vous pouvez contacter votre responsable aux coordonnées ci-dessus





COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°13

Réunion électronique du 20 / 11 / 2023

Présents : MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

Excusée : LAULAGNET Roselyne,

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'heure officielle qui est affichée, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'heure de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'heure qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son heure légale. L'heure autorisée est définie par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'heure qui a été convenue par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumise à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.





En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel : Pour les tournois les règles pour chaque catégorie doivent être appliquées : temps de jeu, nombre de joueurs, surface des terrains.

Tournois autorisés :

AS VALLEE DOUX :

Futsal U11, le 6 Janvier 2024.

Futsal U13, le 7 Janvier 2024.

FC LE CHEYLARD :

U9, le 20 Avril 2024,

U11, le 20 Avril 2024,

U13, le 20 Avril 2024,

U15, le 21 Avril 2024,

U9F, le 20 Avril 2024,

U11F, le 20 Avril 2024,

U13F, le 20 Avril 2024,

U15F, le 21 Avril 2024,

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les calendriers modifiés sont mis en ligne merci d'en tenir compte pour les plateaux du 11 novembre.

Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.





Les demandes de modifications d'horaires des plateaux doivent se faire sur la boîte officielle des clubs et doivent avoir l'accord de l'ensemble des participants.

NOTA : Lorsqu'un club est dans l'incapacité d'être support d'un plateau, alors il s'organisera pour trouver un terrain de repli parmi les clubs participants attendus. La Commission des Jeunes du District sera informée du changement.

Prochains plateaux : Samedi 02 Décembre 2023.

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les calendriers modifiés sont mis en ligne merci d'en tenir compte pour les plateaux du 11 novembre .

Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

Les demandes de modifications d'horaires des plateaux doivent se faire sur la boîte officielle des clubs et doivent avoir l'accord de l'ensemble des participants.

NOTA : Lorsqu'un club est dans l'incapacité d'être support d'un plateau, alors il s'organisera pour trouver un terrain de repli parmi les clubs participants attendus. La Commission des Jeunes du District sera informée du changement.

Pour les plateaux du 21 octobre manque le retour des clubs de CHAVANAY, AS DOLON, OL VALENCE, FC PLATEAU ARDECHOIS, FC BOURG LES VALENCE, AS VAENSOLLES, US PONT LA ROCHE, FC BREN, US PEYRINS, FC GOUBETOIS, A. FOOT CEVEN, A. Sud ARDECHE, FC ST DIDIER SOUS AUBENAS, US VALS LES BAINS, AS PIERRELATTE, US MONTILIENNE, CO DONZERE.

Prochains plateaux : Samedi 02 décembre 2023.

U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

CALENDRIERS :

Afin de garantir une stabilité des organisations des plateaux U11 affichées en ce début de saison, les demandes de clubs intervenues au-delà de la date des engagements (09/09/2023), feront l'objet d'un traitement pour intégration au calendrier à compter des plateaux du 11/11/2023.





Les calendriers modifiés seront en ligne sur le site internet du District, dans les meilleurs délais.

NOTA : Lorsqu'un club est dans l'incapacité d'être support d'un plateau, alors il s'organisera pour trouver un terrain de repli parmi les clubs participants attendus. Le club positionné en Visiteur 1 sera sollicité dans un premier temps. La Commission des Jeunes du District sera informée du changement.

Prochains plateaux : Samedi 02 Décembre 2023.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

Festival PITCH U13 et Coupe CHARLES-ANDRE:

Les plateaux non joués le 04/11/2023 sont programmés le samedi 25/11/2023.

Le 3^e tour Festival PITCH et le 2^e tour de la Coupe Charles ANDRE initialement programmés le 25/11/2023 sont repoussés au 27/01/2024.

U15

Responsables : Philippe AUBERT 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Utilisation FMI : Nous rappelons que l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée revêt un caractère obligatoire. Aussi nous invitons les clubs à vérifier que chacune des équipes en présence possède un utilisateur FMI associé.

IMPORTANT MODIFICATION DATE/HORAIRE : Les clubs sollicités pour des demandes de changement de date ou horaires de rencontres doivent impérativement renseigner leur position (accord ou refus) au plus tard 13 jours avant la date initiale de la rencontre.

U15 Brassage :

Pour la deuxième phase de la compétition, mise en place des niveaux D3, D4 et D5, les clubs seront affectés comme suit, conformément aux Règlements sportifs spécifiques Championnat U15, article 3.2.1 (page 113 du guide pratique en ligne) :

2^{ème} phase :

D3 : 2 poules de 10 équipes. A l'issue de la phase de Brassage, les 20 équipes ayant obtenu le meilleur classement sont regroupées en D3.

Ici il s'agira des équipes finissant à la première place de chacune des 11 poules, et des 9 meilleurs deuxièmes.

D4 : 2 poules de 10 équipes. Les 20 équipes suivantes à l'issue du brassage intègrent la D4.

Ici il s'agira des 2 deuxièmes n'accédant pas à la D2, des 11 troisièmes des poules de brassage, et des 7 meilleures quatrièmes des 11 poules.





D5 : x Poules. Les équipes non retenues en D3 et D4 intègrent la D5. De nouvelles équipes pourront être intégrées en D5.

Forfait Journée :

Brassage Poule G : FC EYRIEUX EMBROYE 3.

Brassage Poule H : ES CHOMERAC 2.

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.



COMMISSION FÉMININE

PROCÈS-VERBAL N°8

Réunion du 20 novembre 2023

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Elodie LAFFORGUE, Daniel CHEVAL et Michel PEYROUZE.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.





CHAMPIONNAT U13 F

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U13, les U12, les U11 et 3 U10.
Ballon taille 4,2 mi-temps de 30 min.

Horaires officiels de rencontres : le samedi après-midi à 13h30.
Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi après-midi de 12h30 à 15h00.

CHAMPIONNAT U15 F

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U15, U14, U13 et 3 U12.
Ballon taille 5,2 mi-temps de 35 min.

Horaires officiels de rencontres : le dimanche à 10h00.
Plage horaire autorisée pour le club recevant : le dimanche de 9h30 à 11h00.

CHAMPIONNAT U18 F

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U18F, U17F, U16F en nombre illimité et les U15F dans la limite de 3 maximum.
Ballon taille 5,2 mi-temps de 40 min.

Horaires officiels de rencontres : le dimanche matin 10h.

Si des clubs sont intéressés pour intégrer ce mini-championnat de pratique à 8 en phase 2, merci de bien vouloir adresser un mail à la commission féminine.





FOOT LOISIRS SENIORS F – LES RENCONTRES

Responsable

Elodie LAFFORGUE – 06.86.50.44.08

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Les engagements sur footclubs sont ouverts.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous vous rappelons que l'utilisation de la FMI est obligatoire (prévoir cependant une feuille de match papier en cas de non-fonctionnement de la FMI)

Encore trop de feuilles de match papier. Merci de faire le nécessaire afin que la tablette fonctionne (accès, mise à jour ...)

Eric THIVOLLE est à votre disposition si besoin au 06-13-86-01-14.

A compter du 01 décembre nous amenderons les clubs.

Nous vous rappelons que du vendredi à midi jusqu'au dimanche soir, toutes les demandes de modifications, les arrêtés ou autres sont à envoyés a la personne de permanence et non aux commissions. Ses coordonnées se trouvent sur le site du district dans la rubrique permanence sportive. Il y a aussi une personne de permanence pour les arbitres.

Merci de bien vouloir noter des maintenant les dates des journées évènementielles féminines : 25 novembre, 05 janvier (futsal), 13 avril et 1^{er} juin. Toutes les infos seront en ligne en temps voulu.

Nous vous rappelons que le port du voile sur les terrains est strictement interdit. L'information en ce sens a largement été faite.





COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N° 15

RAPPEL A TOUS LES CORRESPONDANTS ET SECRETAIRES DE CLUBS

La Commission Départementale en Arbitrage rappelle à tous les clubs, que lorsque vous avez une rencontre qui est modifiée (**changement de lieu, d'heure, de jour, arrêtés municipaux...**) vous devez **IMPERATIVEMENT avertir PAR TELEPHONE et de vive voix, le ou les arbitres concernés.**

Les coordonnées des arbitres ont été envoyées sur les boîtes mails officielles des clubs en début de saison et elles sont remises à jour et renvoyées fréquemment.

Pour les arbitres qui se sont déplaceront inutilement, leurs notes de frais de déplacement sera imputées sur le compte des clubs.

De plus lorsque vous avez un Arrêté Municipal merci de bien le mettre en copie à la Commission des arbitres

RAPPEL DE LA FINALISATION DE LA FMI

Nous avons constaté que trop de laisser-aller lors de la finalisation de la FMI avant sa clôture chez certains de nos arbitres jeunes et adultes.

- L'INVERSEMENT DE SCORE
- ERREUR LORS DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES OU CELLES-CI NON MARQUEES
- LES REMPLACEMENTS NON-MARQUES

Il est rappelé à tous les arbitres, que vous devez prendre tout votre temps pour finaliser la FMI. Vous devez faire valider aux deux capitaines ou deux Éducateurs chez les jeunes : l'historique complet des faits de la rencontre, surtout les remplacements avant les signatures et la clôture.

La saisie des remplacements est OBLIGATOIRE sur les feuilles de match, qu'elle soit Informatisée ou sur papier. Elle peut avoir de lourdes conséquences en cas de négligence de l'arbitre.

Tout manquement à ces directives entraînera l'application du règlement intérieur.

RAPPORT SUITE A UN CARTON ROUGE

Il est rappelé à tous les arbitres Adultes, Jeunes et Stagiaires, que lorsque vous mettez un carton rouge (qu'il soit direct ou qu'il soit suite à deux jaunes) **vous devez faire obligatoirement un rapport** :

- Soit sur votre Portail Officiel si vous l'avez inscrit sur la FMI.
- Soit par mail si vous l'avez inscrit sur une feuille de match sur papier, et envoyer celui-ci à la commission de discipline discipline@drome-ardeche.fff.fr

Avec en copie à la commission des arbitres arbitres@drome-ardeche.fff.fr et ce, **dans les 48heures après votre rencontre.**

N'oubliez pas de prendre une photo de la feuille de mach (FMI ou papier)





FRAIS DE DEPLACEMENT (RAPPEL)

Nous vous rappelons que lorsque vous vous rendez à une rencontre qui pour diverses raisons n'a pas lieu, vous devez **UNIQUEMENT** prendre les frais de déplacement.

Merci d'en prendre note.

PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 25 & 26 /11/2023

• SERGENT Cyrille (07.70.15.24.71).

Merci de contacter la personne de permanence à partir du samedi matin pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur.

A L'ATTENTION DES CLUBS SENIORS D5

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous rappelle que lorsqu'il y a un arbitre officiel qui est désigné, c'est au club recevant de le régler, même si le club visiteur l'a demandé.

Merci d'en prendre note.

REUNION TECHNIQUE ARBITRAGE - A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que la dernière réunion technique aura lieu le samedi 25 novembre 2023 à GUILHERAND-GRANGES - Siège du District (de 09h30 à 12h00). Même si la présence à cette réunion d'ordre technique est facultative, la commission départementale de l'arbitrage encourage tous les arbitres adultes et jeunes à y participer. Bien entendu, tous les arbitres stagiaires adultes et jeunes formés en août et octobre 2023 peuvent assister à cette dernière réunion en fonction de leurs disponibilités.

Ordre du jour :

- Informations générales
- Correction interactive du questionnaire vidéo
- Présentation des vidéos relatives aux modifications aux lois du jeu
- Retour d'expérience (questions et/ou faits de jeu)

Pour toutes les questions arbitrage et/ou faits de jeu (retour d'expérience), il est conseillé d'envoyer un mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche.fff.fr

Conformément au règlement intérieur, tous les arbitres adultes et jeunes qui seront présents à l'intégralité de l'une de ces 3 réunions techniques se verront attribuer un BONUS de 3 points (arbitres adultes) ou de 0,03 point (jeunes arbitres) sur le classement de fin de saison.





A L'ATTENTION DES ARBITRES JEUNES ET ADULTES - DUREE DES MATCHES

Depuis le début de saison, la commission départementale de l'arbitrage a constaté des disparités concernant l'application des temps de jeu dans les compétitions de jeunes et/ou seniors.

Conformément à l'article N°58 page 76 du guide pratique du District, vous trouverez ci-dessous les temps de jeu pour les différentes compétitions et/ou plateaux :

Football à 11 :

- Seniors masculins et féminines, U20, U18 et U17 : 2 x 45 minutes
- U18 féminines et U15 : 2 x 40 minutes
- U15 féminines : 2 x 35 minutes

Football à effectif réduit :

- Vétérans à 7 : 2 x 45 minutes
- Seniors féminines à 8 : 2 x 40 minutes
- U13 (garçons et filles) : 2 x 30 minutes avec une pause coaching de 2 minutes maximum à la 15ème minute et 45ème minute de jeu.
- U11 (garçons et filles) : 2 matches de 25 minutes
- U9 (garçons et filles) : 4 matchs de 10 minutes + un atelier technique de 10 minutes
- U7 (garçons et filles) : 4 matches de 10 minutes + un atelier technique de 10 minutes

Bien entendu, toutes les rencontres (football à 11 et à effectif réduit) se déroulent SANS PROLONGATIONS à l'exception de la Finale de la Coupe Xavier BOUVIER et René GIRAUD.

COUPES U15 – U17 – RENE GIRAUD – XAVIER BOUVIER

Comme il a été annoncée lors de l'Assemblée Générale des 02 & 09 septembre dernier, nous vous rappelons qu'il n'y a pas de prolongations et en cas d'égalité. Il faut appliquer directement la séance de tirs aux buts. **5 tirs pour chaque équipe** et si encore égalité, c'est la **MORT SUBITE**.

TEST VIDEO SUR LES LOIS DU JEU

A titre exceptionnel, la Commission Départementale de l'Arbitrage a planifié une dernière date pour les arbitres adultes et jeunes qui n'ont pas effectué le test vidéo lors des deux assemblées générales de début de saison et des deux soirées prévues à cet effet.

Samedi 25 novembre 2023 au siège du District Drôme-Ardèche de Football à GUILHERAND-GRANGES (début du test vidéo à 8h45 très précises).

En cas de retard, absence et/ou excuse, la note de 0/10 sera attribuée aux arbitres concernés.

Cet avis tient lieu de convocation.





Liste des arbitres convoqués :

NOM	PRENOM	CATEGORIE
BORNIER	INGRID	District 4
BOUKABOUS	NADIR	District 4
DUBUS	JASON	District 4
GRASSI	MATHIEU	District 4
HAMRI	HENNI	District 4
LOUIS	NORMAN	District 4
NAICH	MOSTAFA	District 4
NDIAYE	FALOU	District 4
SEGUR	DIMITRI	District 4
SHAMOIAN	RONALDO	District 4
BUTLER	SYLVAIN	District Assistant 2
LYVER	SEBASTIEN	District Assistant 2
MILHES	NICOLAS	District Assistant 2
AGOSTINO	ANGELO	District JAD
BANCEL	DENIS	District JAD
BUISSON	MATHIEU	District JAD
EYRAUT	RAPHAEL	District JAD
YOUSOUF	OUMARE	District JAD
YOUSOUF	ABOU	District JAD

AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2023/2024

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCES VERBAUX et ARBITRAGE

NOVEMBRE 2023

- Samedi 25 novembre : Formation technique des arbitres adultes et jeunes (matinée)

DECEMBRE 2023

- Samedi 2 décembre : Formation continue des arbitres assistants agréés Ligue et District

JANVIER 2024

- Samedi 20 janvier : Formation continue des arbitres classés D1 et D2 (journée)

- Samedi 27 janvier : Dernière séance de rattrapage du test TAISA (matinée)





FORMATION ELITE

Comme indiqué lors des 2 assemblées générales de début de saison, la Commission Départementale de l'Arbitrage vous rappelle qu'une formation relative à la préparation de l'examen Ligue est programmée au siège du District Drôme-Ardèche de Football sur la deuxième partie de saison (avril - mai - juin 2024).

Tous les arbitres qui officient régulièrement en seniors D1-D2 et AA ou en catégories jeunes U17 et/ou U20 peuvent faire acte de candidature en envoyant un mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche@fff.fr avec copie à arbitres@drome-ardeche.fff.fr

Toutes les candidatures seront ensuite étudiées et validées par le bureau de la C.D.A.

Candidatures reçues au 6 octobre 2023:

PHILIBERT Thomas (arbitre central - JAD)
AZCUE Axel (arbitre central - Seniors)
HAVARD Clément (arbitre central - Seniors)
DUBOIS Michaël (arbitre assistant - Seniors)
GALOYAN Arthur (arbitre assistant - Seniors)
CHEVAL Fanny (arbitre central féminines - Seniors)
BADAD Amine (arbitre central - JAD)
VALLON Alexis (arbitre central – JAD)
MARESTIN Pierre (arbitre central – JAD)
VERRECHIA Esteban (arbitre central - JAD)

Pour information, une réunion de présentation de cette formation aura lieu au siège du District Drôme-Ardèche de Football (date à déterminer).

FORMATIONS INITIALES CANDIDATS ARBITRES JEUNES & ADULTES

JANVIER 2024

GUILHERAND-GRANGES (07)

Séances n°1 à 6 :

- Vendredi 05 janvier 2024 (journée)
- Samedi 06 janvier 2024 (journée)
- Samedi 13 janvier 2024 (journée)

Séance n°7 (formalités administratives) :

- Vendredi 19 janvier 2024 (soirée)

FEVRIER 2024

CHATUZANGE LE GOUBET (26)

Séances n°1 à 6 :

- du 19 février 2024 au 22 février 2024 (journée)

Séance n°7 (formalités administratives) :

- Samedi 24 février 2024 (matinée) au **Siège du District**

Pour tout renseignement prendre contact Roland VIALLET – C.T.D.A. soit au 04.75.81.36.43 ou au 06.16.60.01.54 soit par courriel : rviallet@drome-ardeche@fff.fr





INFORMATION POUR TOUTE ABSENCE

Nous vous rappelons que toute absence, quelque se soit le motif, doit être justifiée par un document qui doit être adressé à la boîte mail de la C.D.A.: **arbitres@drome-ardeche.fff.fr**

Pour tout manquement, nous appliquerons le règlement intérieur.

CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE - N° DE TELEPHONE - D'ADRESSE MAIL

Pour tous les changements de coordonnées, (mail, téléphone, adresse...), vous devez faire un courriel à l'adresse : **arbitres@drome-ardeche.fff.fr**

CARNET ROSE

La C.D.A. est heureuse de vous annoncer la naissance de Lola, fille de notre arbitre BERNEZET Steven, le 16/11/2023. Félicitations aux parents, bon rétablissement à la maman et bonne santé à la nouveau-née.

COURRIERS DES ARBITRES

- **ROUBI Frédéric** : Courriel nous informant de son absence à la formation continue des Arbitres Assistants du samedi 02/12/2023 pour raisons professionnelle. Lu et noté.
- **WEBER Stéphane** : Courriel nous adressant un Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 30/11/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **LYVER Sébastien** : Courriel nous adressant un Certificat Médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 28/11/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **LOMBARD Loïc** : Courriel nous informant de son problème d'information sur la FMI de sa rencontre Féminines du 19/11/2023. Lu et noté.
- **LEXPERT Xavier** : Courriel nous informant de son problème d'information sur la FMI de sa rencontre U 15 D 1 du 19/11/2023. Lu et noté.
- **DEHDOUH Naim** : Courriel nous informant de son problème d'information sur la FMI de sa rencontre U 15 D 3 du 19/11/2023. Lu et noté.
- **DJERIDI Idriss** : Courriel nous adressant deux réserves techniques de sa rencontre Seniors Coupe Xavier BOUVIER du 19/11/2023. Lu et noté.
- **DIF Ouadeh** : Courriel nous informant de son indisponibilité la 1ère quinzaine de décembre 2023. Lu et noté.

COURRIERS DES CLUBS

- **FC MAHORAIS D-A** : Courriel nous informant du changement de lieu de la rencontre de coupe René GIRAUD du 19/11/2023. Lu et noté.
- **FC TRICASTIN** : Courriel nous demandant des arbitres pour ses rencontres Seniors D5 les 19/11/2023 –





26/11/2023 – 17/12/2023. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.

- **DIOIS FC** : Courriel nous demandant un arbitre pour sa rencontre Seniors D5 du 17/12/2023. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- **US VALLEE JABRON**: Courriel nous informant du changement des lieux des rencontres de ses équipes Seniors du 26/11/2023. Lu et noté.
- **US BEAUFORTOISE** : Courriel nous demandant un arbitre pour sa rencontre Seniors D5 du 17/12/2023. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- **AS VALLEE DU DOUX** : Courriel nous demandant un arbitre pour sa rencontre Seniors D5 du 26/11/2023. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- **US LUSSAS** : Courriel nous demandant un arbitre pour sa rencontre Seniors D5 du 26/11/2023. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.

Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Jean-Baptiste RIPERT